# LE PETIT CHALLAISIEN


## BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

**N°418 SEPTEMBRE 2021**

**Vue de Challex et du Rhône depuis La Plaine**

**<u>Actualité</u>:**

- **lundi 6 septembre, Conseil municipal à 19h00, salle Jean-Antoine Lépine**
  **Attention Pass Sanitaire obligatoire pour le public**
- **Samedi 4 et dimanche 5, annulation de la vogue 2021**
- **Info Pass sanitaire en page 24**

# Memento

**Mairie de Challex**
216, rue de la Mairie
04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | 9h00-12h30 | fermée |
| Mardi | 9h00-12h30 | 14h00-19h00 |
| Mercredi | 9h00-12h30 | fermée |
| Jeudi | 9h00-12h30 | 14h00-19h00 |
| Vendredi | 9h00-12h30 | fermée |

**Le marché communal hebdomadaire**
Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

**Bibliothèque municipale**
04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com
Horaires :

| | |
|---|---|
| Mercredi | 16h00-19h00 |
| Vendredi | 16h00-19h00 |

*18 € pour une année, gratuit jusqu'à 18 ans*

**Boulangerie et Point Poste**
**La Miette** 04 50 48 18 33

| | |
|---|---|
| Lundi : | fermé |
| Mardi : | 6h00-12h30 |
| Mercredi : | 6h00-12h30 |
| Jeudi : | 6h00-12h30 |
| Vendredi : | 6h00-12h30 |

Samedi, dimanche et jours fériés : 6h00-12h30

Heure limite de dépôt du courrier :
11h30 du mardi au samedi inclus

**Inspection de l'éducation nationale**
**Circonscription du Pays de Gex**
04 50 40 76 60

**Ecole** : 04 50 56 44 32

**Garderie** : 06 83 45 81 81

**Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens**
04 50 56 46 50

**Groupement transfrontalier européen**
08 92 70 10 74

**SIEA :** Service Client : 04 74 45 09 07

**Transport à la demande**
Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr
**Horaires du bus La Plaine-Challex** : www.tpg.ch

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646**

**Site de l'agglo** : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix
**Recyclage : www.sidefage.fr**

**Horloge parlante** : 3699

**Déchets**
**Collecte des déchets sur la commune**
Mercredi soir dépôt des conteneurs
Jeudi matin ramassage des déchets ménagers
à retirer le jeudi soir au plus tard
N° pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage : 04 50 40 95 00 (ou MUG voir plus bas)
www.monservicedechets.com

**Déchèterie de Péron** : 04 50 59 14 64
Horaires d'été de mars à octobre inclus
**(ne pas oublier son badge)**

| | |
|---|---|
| Lundi - vendredi | 8h30-11h55 et 13h30-17h55 |
| Samedi | 8h30-17h50 |
| Dimanche | 9h00-11h50 |

*Fermée les jours fériés*

**Déchèterie de Saint Genis-Pouilly :** 04 50 42 09 41
**Régie des Eaux gessiennes** : 04 85 29 20 00

**Allo encombrants** : 04 50 20 65 86 ou
www.agcr.alfa3.fr

**Emmaüs :** 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

**AGCR** (recyclage solidaire des objets en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50
**Horaires magasin :**

| | |
|---|---|
| Mercredi, jeudi et vendredi | 13h00-17h30 |
| Samedi | 8h45-14h15 |

**Dépôt marchandises :**

| | |
|---|---|
| Lundi, mercredi, vendredi | 8h30-12h30/14h00-17h45 |

**Maison des Usagers Gessiens (MUG)**
200 rue Edouard Branly, Technoparc,
01630 Saint Genis-Pouilly
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00
0 800 75 27 84 20 (numéro vert)

Centre du Service National
09 70 84 51 51 ou cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr
**Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie**

# Memento

**Numéros d'urgence**
17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)
117 rue des Chenaillettes
01710 Thoiry

**Horaires d'ouverture de la gendarmerie**
8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi
9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

**Appel d'urgence européen :** 112
**SAMU – urgences médicales-médecin de garde** : 15
**Pompiers** : 18
**SAMU – urgences sociales** : 115
**Pharmacies de garde** : 3237
**Signalement de logements indignes :** 0806 706 806
**Signalement violence femmes :** 3919
**Enfance en danger :** 119
**Hébergement d'urgence :** 115
**http://challex.info/urgence**

**Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire :** 3001

**Centre antipoison (Lyon)** : 04 72 11 69 11

**CHAL** : Centre Hospitalier Alpes-Léman
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

**CHANGE** : Centre Hospitalier Annecy Genevois
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65
Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :
08 90 10 71 24
Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11
Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

**Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex**
Hôpital local du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex au 04 50 40 38 38
Du lundi au samedi uniquement sur rendez-vous après appel au centre 15
**Spécial covid 19 : 04 85 29 21 09**

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**
Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
01630 Saint Genis-Pouilly
Sur RDV au 0810 25 01 10

**Conseils juridiques gratuits**
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)
Sur RDV au 04 50 41 35 86

**Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève :** + 41 0 900 57 15 00

**Engins motorisés et bruyants**
(tondeuses, taille-haies, tronçonneuses, motos, quads...)
**Pour le bien-être de tous, veuillez respecter ces horaires**

| | | |
|---|---|---|
| **Lun/ven.** | **8h00-12h00** | **14h00-19h30** |
| **Samedi** | **9h00-12h00** | **15h00-19h00** |
| **Dimanche et jours fériés** | | **10h00-12h00** |

**Hauteur des haies**
Les haies ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantées jusqu'à 50 cm de la limite de propriété, celles au-delà de 2 mètres, à une distance d'au moins deux mètres de la limite séparative. Le propriétaire se doit d'entretenir sa haie et autres végétaux.
S'agissant de haies ou végétaux longeant le domaine public, en cas de carence du propriétaire, l'élagage peut être confié à une entreprise aux frais du propriétaire.

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.
Directeur de publication : Monsieur le Maire
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture
Impression : Piétri (Gex)
Distribution : Service de la commune
Tirage : 750 exemplaires
Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune **www.challex.fr**

**Crédits photos**
Couverture : Jean-Luc Altherr
Page 4 : Françoise Perroux
Page 13 : Bernard Pillet (photo de gauche)
Page 14 : Françoise Perroux
Page 17 : Britta Dezillie
Page 17 : Ludmila Beyer
Page 18 : Georges Dallemagne
Page 19 : Arnold Uijttewaal
Page 21 : Eliane Dallemagne
Page 22 : Anne-Christine Emanuelli

**Pour le prochain numéro du Petit Challaisien d'octobre, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à:**

**lepetitchallaisien@challex.fr**
**au plus tard le :**
**Dimanche 12 septembre 2021**

# Mot du maire

Chères Challaisiennes, chers Challaisiens,

J'espère que vous avez pu profiter en famille de cette période de vacances tant appréciée.

Suite à une crise sanitaire qui perdure et des protocoles difficiles à assurer, l'USC se voit dans l'impossibilité d'organiser notre traditionnelle vogue de Challex.

La rentrée scolaire est proche avec ses directives et c'est avec une grande motivation que l'équipe du périscolaire est prête à accueillir nos futurs ingénieurs.
La salle de cantine a été améliorée suite au don précieux de deux meubles de self réfrigéré et d'un rac de plateaux par la commune de Prévessin, qui permettra aux enfants d'apprécier les menus présentés.
Un grand merci à Aurélie Charillon, maire de Prévessin et à son Conseil municipal. Les tables ont été changées et prochainement, de nouvelles chaises viendront compléter le mobilier.
De nouvelles structures ludiques ont été installées dans la cour de récréation et nous ne manquerons pas de faire évoluer cet espace tout au long de l'année scolaire. Les classes vont bénéficier prochainement de la technologie numérique.
Je souhaite à tous nos professeurs et à nos élèves une bonne année scolaire.
Quelques infos sur les travaux voirie et bâtiments de notre commune :
La réfection du goudron de la route de Mucelle, coté Pougny, a été finalisée.
Les travaux rue St Maurice suivent le planning et devraient se terminer pour la fin d'année, voire début 2022. Profitant de la mise en séparatif de la Rue St Maurice, la commission étudie la création d'un WC public à proximité du parvis de l'église.
L'accès pour les engins des entreprises funéraires, sur l'arrière du cimetière, a été réalisé. Courant septembre, la création du portail d'accès pourra commencer.
Depuis le 23 août, nous sommes en possession des clés de notre auberge suite à la cessation d'activité de M. et Mme Perry.
Je voudrais les remercier pour ces 10 années passées au sein de notre village et je leur souhaite une grande réussite dans leurs nouveaux projets.
Les dossiers sont à l'étude pour la validation du nouveau gérant et nous espérons que notre auberge pourra ouvrir ses portes avant la fin de l'année.
Une grande réfection des locaux est nécessaire.
Nous avons pu constater que bon nombre de haies en bordure de la voie publique ne sont pas entretenues et entravent la circulation.
Des courriers vont être envoyés aux propriétaires. Si toutefois les haies n'étaient toujours pas taillées, une entreprise serait alors mandatée et la facture viendrait à la charge du propriétaire.
Les incivilités sur le stationnement ont été évoquées. Suite à de multiples mises en garde, des décisions seront prises et la verbalisation deviendra nécessaire.
Il est décevant de devoir toujours avoir recours au portefeuille pour que certains prennent conscience du respect des autres et cessent d'entraver la sécurité dans notre village.

Je ne pourrais finir ce mot sans vous évoquer la disparition d'une personne qui a œuvré pendant de nombreuses années dans la vie politique et associative de notre village.
Marcel Perroux était avant tout un homme toujours souriant avec du bon sens. Musicien à son époque au sein de la Lyre, Marcel a surtout participé à l'évolution de Challex en s'impliquant dans de nombreux conseils municipaux de 1977 à 1989 en tant qu'adjoint pendant trois mandats
On lui doit d'être à l'initiative du premier Petit Challaisien, notre journal communal, en mai 1983.
Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'été.

Le maire
Claude Chappuis

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 31 mai

M. le Maire ouvre la séance à 19h05. Sont absents Mme Eloise Vernay, qui a donné procuration à Francesca Donelli, ainsi que M. Michel Peter, ayant donné procuration à Brigitte Fleury.

En préambule aux échanges, est présenté aux élus un projet de fresque de façades en trompe l'œil, par M. Tauss-Keita. Ce dernier a présenté un certain nombre de projets de valorisation du patrimoine bâti de la commune, par la réalisation de fresques sur les façades de bâtis particulièrement visibles (la Challaisienne, le mur d'enceinte de l'école…..)

**Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mai 2021**
Pas d'observations sur le compte-rendu du 3 mai 2021.

M. le maire tient à faire un retour sur la séance du 8 mars 2021 au cours de laquelle Mme Brigitte Fleury a évoqué le fonctionnement de l'EHPAD Les Cyclamens , et s'excuse de la teneur excessive des propos relayés dans le compte-rendu de séance.

**Délibération n° 23-2021 : désignation d'un représentant de la commune pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du sud gessien**
M. le maire rappelle à l'assemblée que, par convention signée le 22 avril 2021, la commune a adhéré au groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures des communes du Sud Gessien.
Ladite convention précise les modalités de composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, et prévoit notamment l'élection d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appels d'Offres de chaque commune concernée par la procédure de consultation.
M. le maire précise que Mme Jocelyne Blazer Bertran s'est montrée intéressée pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du sud gessien en qualité de déléguée titulaire et qu'il se propose lui-même en qualité de suppléant.

Après délibération, le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Jocelyne Blazer Bertran en qualité de déléguée titulaire et M. Claude Chappuis en qualité de délégué suppléant.

**Délibération n°24-2021 : renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021**
M. le Maire explique à l'assemblée qu'en application des dispositions du code de l'Education (articles D 520-10 et suivants) et du décret n° 2020-632 du 25 mai 2020, le Conseil municipal doit réexaminer et renouveler l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021.

L'organisation du temps scolaire s'effectue par principe sur la base d'une semaine à 4,5 jours et de façon dérogatoire sur 4 jours/semaine.
La commune de Challex avait adopté, par délibération du 4 décembre 2017, un régime dérogatoire permettant d'organiser la semaine à 4 jours à compter de la rentrée 2018.

Le Conseil municipal est appelé, pour la prochaine rentrée, à se déterminer sur le renouvellement de cette organisation du temps scolaire à 4 jours ou 4.5 jours, en lien avec le conseil d'école, afin de transmettre une proposition conjointe à l'Académie de Lyon , précisant les jours et horaires envisagés.
Le Conseil d'école a informé le maire de son accord pour le maintien à 4 jours.
Après délibération, le conseil municipal a décidé, à 14 voix « pour » et une abstention, le maintien de l'organisation du temps scolaire à 4 jours.

**Délibération n°25-2021 : approbation des devis relatifs aux travaux du cimetière**
M. le maire rappelle que le cimetière doit faire l'objet de travaux de réaménagement afin, entre autres, de faciliter l'accès et les manœuvres des véhicules des pompes funèbres et nécessite une réfection des allées piétonnières.
En effet, les engins rencontrent des difficultés pour manœuvrer et peuvent être amenés à abîmer les poteaux et murs.
Le Conseil municipal avait, lors des débats budgétaires, acté le principe de la réalisation de ces travaux durant l'exercice 2021 et validé les crédits alloués.
La commission Voirie a examiné diverses propositions, en tenant compte du respect du patrimoine existant dans le choix des matériaux utilisés (portail en fer forgé, pierres…)
En ce qui concerne les allées et la voie d'accès, l'entreprise pressentie par la commission Voirie est la société Eiffage, dont le devis porte un montant de travaux de 27 899.00 € HT, soit 33 478.80 € TTC.

En matière d'aménagement des accès, il est prévu :

- L'ouverture du mur pour la création d'un nouvel accès avec poteaux en pierre : la prestation de l'entreprise Bruno Verot a été retenue par la commission Voirie, laquelle propose un devis de 11 257.00 € HT, soit 13 508.40 € TTC
- La réalisation d'un portail pour ce nouvel accès : la commission Voirie a retenu la proposition de l'entreprise l'Atelier avec un devis de 4 720.00 € HT, soit 5 664.00 TTC ;

La rénovation des portails existants : la même entreprise l'Atelier a été pressentie avec un devis s'élevant à 4 470.00 € HT, soit 5 364.00 € TTC

Le coût total de l'opération s'élève ainsi, sur la base des devis proposés, à 48 346.00 € HT, soit 58 015.20 € TTC
Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la réalisation des travaux du cimetière par les entreprises proposées et selon les devis exposés ci-dessus et autorisé le maire à signer tout document y afférent
Il est précisé en outre qu'il restera à créer un ossuaire et que, s'agissant des puits perdus des habitations en surplomb, la communauté d'agglomération va procéder à des reconnexions de réseaux.

**Délibération n°26-2021 : transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » aux EPCI**

M. le maire porte à connaissance de l'assemblée les termes du courrier de la préfète du 2 février 2021, relatif au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme aux EPCI, par lequel, il est indiqué que les communes qui souhaitent s'opposer au transfert automatique de la compétence et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer entre le 1er avril 2021 et le 30 juin 2021.

Pour rappel, la loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence à toutes les intercommunalités au 1er janvier 2021, sauf si « *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent* ».
Depuis l'entrée en vigueur de la loi prorogeant l'état d'urgence, cette « minorité de blocage » doit dorénavant être exprimée dans les trois mois précédant le 1er juillet 2021. Si la minorité de blocage n'est pas atteinte, le transfert de la compétence aura automatiquement lieu à compter du 1er juillet 2021.
M. le maire précise qu'à ce jour, quelques communes continuent d'instruire en interne les autorisations d'urbanisme : Chevry, Ferney-Voltaire, Challex.

Une estimation a été demandée à la CAPG afin d'évaluer le transfert de la mission : il s'élèverait à 12 300 €. Il s'agit d'une estimation forfaitaire sur la base d'une mise à disposition de moyens bien définis, pouvant donc être majorée hors cadre.

Cette prestation ne comprend pas la médiation qui restera compétence de la commune. Par ailleurs, elle n'exonère pas la collectivité de tâches administratives à effectuer dans le cadre de la coordination.

Le Conseil municipal, après délibération, *par 12 voix « contre », 2 abstentions et 1 voix « pour»*, s'oppose au transfert de la compétence plan local d'urbanisme.

**Délibération n° 27-2021 : réfection du terrain de foot (terrain d'honneur)**

M. le maire rappelle à l'assemblée que le terrain de football stabilisé doit faire l'objet de travaux pour mise en gazon naturel.
L'entreprise COSEEC a été sollicitée pour la réalisation d'un devis comprenant les opérations de mise en gazon ainsi que la fourniture d'arroseurs automatiques.

Selon les devis transmis par l'entreprise, le montant total de la prestation (terrain + arrosage automatique) s'élève à 110 929.00 € HT, soit 133 114.80 € TTC.
Une discussion vive s'engage autour de ce projet, qui interpelle sur son montant et sa destination.

M. le maire explique que le terrain est reconnu pour sa qualité mais qu'en tout état de cause, de telles installations coûtent toujours cher non seulement lors de leur réalisation mais aussi pour l'entretien récurrent qu'elles demandent. L'entretien courant demande un passage de herse 3 fois par semaine, des réfections de drains régulière. Pour mémoire en 2015, 35 000 € ont été dépensés pour la mise en stabilisé du terrain qui profite à environ 280 adhérents à ce jour.
S'agissant du coût de fonctionnement, Christian Pera fait remarquer que les sommes annoncées sont énormes alors qu'elles ne bénéficient qu'à une seule association. Par ailleurs il a pu constater que les bâtiments (sanitaires, vestiaires) ne sont pas nettoyés et sont particulièrement sales. Il estime anormal qu'un tel investissement ne soit pas respecté. La discussion s'étend aux moyens à disposition de la commune pour imposer le respect des lieux.
Stéphane Bruckert propose qu'on étudie la possibilité d'instituer des clauses conventionnelles dans les modalités d'occupation pour l'entretien des locaux.

Après délibérations, le Conseil municipal, par *5 voix « contre », 4 voix « pour » et 6 abstentions, d*ésapprouve le projet de réfection du terrain de foot ainsi que devis proposé par la société COSEEC pour un montant total de 110 929.00 € HT (133 114.80 € TTC).

**Rapport des commissions**
Point sur les élections : compte tenu du double scrutin et des risques liés au Covid, la commune a sollicité les habitants pour tenir le rôle d'assesseur, à ce jour aucun volontaire ne s'est manifesté.

**Commission Voirie**
Les chasses de Verbois ont, comme habituellement, provoqué des dégâts importants pour la faune piscicole et pour l'environnement.
Organisation de la Vogue 2021 : les associations vont être rapidement convoquées pour envisager les modalités d'organisation en septembre de la manifestation.

**Commission Finances**
Les frais d'électricité de la salle JAL restent toujours très importants : plus de 1 000 € / mois. Cela est dû principalement à des erreurs de manutention (manipulation des ventilations). Il faudrait que le personnel soit sensibilisé à l'utilisation des ventilations.

**Commission Bâtiments**
Les travaux du four communal sont terminés, il conviendrait de fixer une date pour l'inauguration.
Appartements communaux : on reste en attente des devis pour la cuisine.
Travaux à faire à la Maison des Sociétés (voir devis pour peinture).

**Commission Communale d'Action Sociale (CCAS)**
Organisation des 90 ans de M. Armand

**Commission Urbanisme**
Poursuite des opérations de numérisation des dossiers.
La commune de Challex va être prise en compte dans le cadre de la modification du PLUiH pour la définition des zones classées/à classer en AOP (opérations d'aménagement et de planification).

**Commission vie associative**
L'association « Repair Café » va proposer une prestation sur le marché le mardi 22 juin 2021.
Plusieurs assemblées générales d'associations sont prévues ce mois-ci : Assemblée générale du foot , Assemblée générale du District foot Haute-Savoie Pays de Gex, Assemblée générale de l'association Point Virgule (bibliothèque).

Avec la fin des mesures de confinement, les demandes de réservation de la salle Jean-Antoine Lépine n'ont pu être satisfaites en raison de la tenue des élections et ont du être reportées.

Clôture de séance : 21h45

## Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet

M. le maire ouvre la séance à 19h02

Absents
Francesca Donelli qui donne procuration à Eloïse Vernay
Jocelyne Blazer Beltran qui donne procuration à Aline Hofer Favre
Nicolas Perez qui donne procuration à Claude Chappuis

Arrivée d'Aline Hofer Favre à 19h07

En préambule, suite aux interventions relatées dans les précédents comptes rendus de réunion concernant le fonctionnement de l'EHPAD Les Cyclamens, ainsi qu'aux réactions qu'elles ont pu susciter, il apparaît nécessaire d'apporter les précisions suivantes :
Mme Brigitte Fleury rappelle que ses propos ont été tenus hors séance, lors d'échanges informels entre élus concernant le contexte de la gestion de la Covid en général. Ils n'avaient pas lieu de figurer au compte-rendu de séance.
M. le maire tient à s'excuser auprès de la direction et du personnel, au nom de la commune, des incompréhensions à l'origine de cette retranscription et des conséquences induites.
Il tient pas ailleurs à préciser qu'il n'a pas eu à recevoir de remarque défavorable sur la gestion de la maison de retraite et souhaite que les relations entre les services demeurent telles qu'en l'état, très cordiales.

**Délibération n°28-2021 : marché à bons de commandes relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés**
M. le maire rappelle à l'assemblée qu'un groupement de commandes pour la passation de marchés de travaux, de services et de fournitures a été constitué entre les communes de Challex, Collonges, Farges,

Léaz, Péron, Pougny, Saint Jean-de-Gonville, Crozet, Chevry et Sergy, afin de mutualiser les besoins en matière de travaux, de services et de fournitures, conformément aux dispositions propres à la commande publique.
En application des termes de la convention, la commune de Saint Jean-de-Gonville a été désignée comme coordonnateur dudit marché.
Une consultation formalisée ouverte a été lancée pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide, dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage de repas aux aînés.
Sept communes ont décidé d'adhérer à cette consultation : Challex, Collonges, Farges, Péron, Pougny, Saint Jean-de-Gonville et Sergy.
2 entreprises ont répondu à l'offre dans les temps . Au vu du rapport d'analyses établi et compte-tenu des critères d'évaluation, il a été proposé d'attribuer le marché comme suit :

**Lot n°1 « Restauration scolaire et périscolaire » :** entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :
Offre de base :
le repas enfant (4 ou 5 composantes)
le repas adulte (5 composantes)
Option n°1 Fourniture de pain Bio.
Option n°2 Fourniture de goûters.
**Lot n°2 « Portage de repas aux aînés » :** entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR (01) :
Offre de base Repas adulte
Option n°1 Fourniture de pain bio.
Option n°2 Fourniture de soupe.

Pour répondre aux interrogations de Michel Peter, il est précisé que les prix effectivement très bas sont liés à l'organisation interne des professionnels et à l'étendue de leur activité.
S'agissant de la qualité que l'on peut attendre de prestations aussi peu coûteuses, il est précisé que les membres de la CAO ont été conviés à un repas et ont pu non seulement goûter les plats mais aussi examiner les conditions d'approvisionnement (qualité de l'emballage, présentation).
L'entreprise retenue a même proposé aux élus une visite de l'usine de conditionnement, proposition qui suscite un intérêt marqué de ceux-ci.
Enfin, sur la question du respect des normes de la loi Egalim entrant en vigueur dès ce mois d'août et notamment concernant l'obligation d'un pourcentage de produits bio dans l'offre, ces mesures ont bien été intégrées au cahier des charges et seront à vérifier lors de la signature du marché.

Après discussion, les élus ont ainsi délibéré :
**Repas scolaire avec pain bio et sans goûter : accord à l'unanimité.**
**Repas pour les aînés avec les deux options pain bio et soupe : accord à l'unanimité.**
Michel Peter précise que les prix indiqués sont hors taxes.

**Délibération n° 29-2021 : modification du tableau des emplois : création d'un emploi non permanent pour le recrutement d'agents saisonniers**

M. le maire informe l'assemblée qu'à l'approche de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les effectifs des services techniques afin d'assurer la continuité de l'entretien des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, pour la période du 1er juillet au 31 août, nécessitant la création d'un emploi saisonnier non permanent.
Il précise que 3 candidats se sont présentés. Suite au désistement de l'un d'entre eux, il propose de recruter les deux autres candidats l'un à compter de ce jour, l'autre pour le mois d'août. L'agent sera rémunéré sur la base du premier indice du grade d'adjoint technique territorial (indice majoré 332).
Christian Pera ne prend pas part au vote, son fils étant l'un des candidats pressentis.
Après délibération, le Conseil municipal valide la création de l'emploi non permanent pour la période estivale avec 14 voix et autorise le maire à signer les contrats y afférents.

**Délibération n°30-2021 : approbation du devis de travaux pour la rénovation de la façade du bâtiment La Challaisienne**

M. le maire rappelle à l'assemblée qu'une réflexion a été engagée sur les perspectives de valorisation du patrimoine bâti de la commune par la réalisation de fresques en trompe l'œil sur les bâtiments/ensembles particulièrement visibles dans la commune, à savoir notamment le mur d'enceinte de l'école, le bâtiment la Challaisienne, l'ancienne douane.
Un projet de fresques a été présenté aux élus lors du dernier Conseil municipal par M. Tauss-Keita, lequel a bien précisé que ces prestations nécessiteraient au préalable des opérations de rénovation des façades.

Par conséquent, des entreprises ont été sollicitées dans un premier temps pour la réalisation de devis concernant la rénovation des façades de la salle « la Challaisienne ». La commune a reçu deux propositions :
L'entreprise N'Guyen, domiciliée à Valserhône (Ochiaz), propose une prestation estimée à 11 828.00 € HT, soit 14 193.60 € TTC
L'entreprise ODECO, domiciliée à Thoiry, propose une prestation estimée à 13 991.69 € HT, soit 16 790.03 € TTC.

Cette prospection ayant été lancée immédiatement suite aux discussions du dernier Conseil municipal du 31 mai 2021 sur le projet de fresques et sans que la commission ad hoc n'ait été au préalable sollicitée, M. le maire souhaite que chaque élu puisse s'exprimer sur ce projet.
D'une façon générale, l'ensemble des élus s'interroge sur l'opportunité de procéder à la réfection des façades sans avoir fait au préalable un examen minutieux des travaux généraux à faire (notamment sur les chéneaux, la toiture) et demande donc à ce que l'on procède d'abord à un diagnostic afin d'éviter que des travaux ultérieurs ne viennent détériorer une façade rénovée.

Les membres de la commission « Bâtiment » regrettent de n'avoir pas été mandatés pour ce projet.

Après discussion, le Conseil municipal émet le vote suivant : 4 voix « contre », 2 voix « pour » et 9 abstentions
Le vote est donc réputé défavorable.

**Rapport des commissions**

**CCAS**
Le CCAS a organisé l'anniversaire de M. Jean Armand pour ses 90 ans, et prépare celui de Mme Marie Blazer pour ses 100 ans. L'anniversaire de Marcel Peroux n'aura malheureusement pas lieu suite à son récent décès.

**Commission Education**
L'école s'est terminée le 06 juillet 2021.
Une réunion de l'ensemble des agents du périscolaire a lieu le 07 juillet 2021 afin de faire le bilan de l'année et prévoir l'organisation interne des services pour la rentrée.
L'état de la cour d'école et plus particulièrement celui des jeux au sol, est ensuite abordé. Il convient de s'interroger sur la réalisation d'un diagnostic et sur le budget à y consacrer. M. le maire rapporte à l'assemblée que le dernier Conseil d'école s'est très bien passé et tire des conclusions positives de cette année scolaire difficile dans le contexte.

**Commission Bâtiments**
Suite au départ du gérant, l'état des lieux de l'auberge communale sera réalisé le 05 juillet 2021 par un huissier, dans les conditions de l'état d'entrée dans les lieux.
Michel Peter souhaiterait savoir dans quelles conditions s'effectuera la réouverture de l'établissement ainsi que le mode de sélection des futurs gérants (critères de sélection). M. le maire précise qu'une offre formalisée va être réalisée (annonce légale) et qu'en parallèle, un diagnostic des travaux à faire doit être établi.
Une discussion animée s'engage sur la méthode de travail en interne afin de garantir une réouverture dans les meilleurs délais et pour assurer une définition concertée des objectifs des élus ainsi que du service attendu par le repreneur.

**Commission Finances**
La subvention de l'Education Nationale pour les investissements numériques de l'école réalisés en 2019 a été finalement attribuée à la commune pour une somme de 5 403 €.
La facturation de la consommation d'électricité de la salle Jean-Antoine Lépine connait un retour à la normale.

**Commission Vie associative**
Organisation du 14 juillet : à la suite des annonces des autorités selon lesquelles il serait possible d'organiser les festivités du 14 juillet, 2 réunions ont eu lieu avec les associations pour organiser une soirée avec repas : 8 associations se sont mobilisées pour assurer la prestation.
Le Petit Challaisien perd une personne au comité de lecture.
Le tour des commissions ayant été réalisé, M. le maire souhaite informer les élus qu'une réflexion a été engagée sur le recrutement d'un agent du patrimoine par la commune, afin d'assurer la gestion de la bibliothèque, suite aux changements intervenus dans l'association gérant la bibliothèque et au départ de Marielle Paillard, particulièrement investie.
En effet, le nouveau bureau a fait part au maire du fait qu'aucune bénévole ne se sentait capable d'assurer la gestion administrative de la bibliothèque, ni de pouvoir suivre les formations obligatoires.
Par contre, l'une des membres du bureau serait intéressée pour occuper un poste d'agent du patrimoine à temps non complet, quelques heures par semaine, sous la responsabilité de la mairie.
Cela lui permettrait notamment d'être dégagée de la gestion salariale et budgétaire de la bibliothèque.
Une discussion s'engage sur le principe d'un emploi créé par la commune et affecté à l'un des membres du bureau de l'association, entre autres. Ce point sera examiné afin de déterminer s'il n'y a pas conflit d'intérêt.

Les élus seraient plus favorables au recrutement d'un salarié par l'association, en contrepartie d'un appui financier de la commune via une subvention de

fonctionnement, prenant en compte la charge salariale et d'un soutien administratif en tant que de besoin.
Le dossier doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie et d'un entretien entre le maire et les membres du bureau pour être présenté au prochain conseil municipal.

**Commission Urbanisme**

Mise à jour de 76 déclarations de conformité.
Numérisation de dossiers restants de 2020 à 2014.
8 déclarations préalables en instruction. Mme Hofer Favre informe par ailleurs l'assemblée que la communauté d'agglomération a présenté ce jour les nouvelles applications liées à l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisations d'urbanisme et fait état des questions d'organisation posées par cette nouvelle perspective. En effet, en cas de démarche dématérialisée, les délais d'instruction courent à compter du dépôt du dossier, ce qui nécessite des adaptations pour les services instructeurs.
La séance est close à 21h30.

| **ADS simplifié** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Numéro de dossier | Date de dépôt | Demandeur | Adresse terrain | Nature des travaux | Décision |
| DP00107821B0035 | 20/07/ 2021 | Jeavons Jill | 236 Rue de la Mairie | Clôture | Favorable |
| DP00107821B0034 | 06/07/2021 | Brites Bruno | 70 Ruelle de Montbrison | Terrasse | Favorable |
| DP00107821B0032 | 05/07/2021 | Glaser David | 285 Rue des Prairies | Aménagement des combles | Favorable |
| DP00107821B0030 | 05/07/2021 | Fernandes Gomes Armindo | 61 Rue Challex | Pergola | Favorable |
| DP00107821B0031 | 02/07/2021 | Saïdi Karim | 105D Chemin de Gaillardin | Peinture boiserie | Favorable |
| DP00107821B0029 | 01/07/2021 | Barate Robert | 11 Rue du Grand Pré | Rafraichissement façades | Favorable |
| DP00107821B0028 | 24/06/2021 | Barabass Marc | 102 Rue Saint Maurice | Modification façades | Favorable |
| DP00107821B0026 | 22/06/2021 | Asik David | 256 Rue de la Mairie | Clôture-portail | Favorable |
| DP00107821B0033 | 17/06/2021 | Bellina Alain | 345 rue des Prairies | Clôture | Favorable |
| DP00107821B0024 | 11/06/2021 | Levrier Christophe | 54 Route de Dardagny | Muret-clôture | Favorable |
| DP00107821B0025 | 27/05/2021 | EDF ENR | 612 Route de la Plaine | Panneaux photovoltaïques | Favorable |
| DP00107821B0023 | 18/05/2021 | Asik David | 256 Rue de la Mairie | Sas d'entrée | Favorable |
| **Permis de construire** | | | | | |
| PC00107821B0001 | 14/01/2021 | Gallineau Thibaud | 65 Rue Saint Maurice | Piscine Pergola | Favorable |
| PC00107821B0002 | 01/04/2021 | EARL Domaine de Mucelle | 480 Route de Mucelle | Construction hangar | Favorable |
| PC00107820B0003M01 | 10/06/2021 | Vanhees Loïc | 606 Route de Dardagny | Modification des façades | Favorable |
| PC00107821B0004 | 11/06/2021 | Perroux Sylvain | Rue des Prairies | Maison Individuelle | Favorable |

# Municipalité

**Ouverture de la chasse en 2021**
La chasse à courre, à cor et à cri est ouverte du dimanche 12 septembre 2021 au lundi 28 février 2022 et la chasse au vol du 20 septembre 2021 au 28 février 2022.
Plus de détails sur **challex.info/chasse2021**

# Pays de Gex Agglo

## PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat)

**La communauté d'agglomération du pays de Gex lance une campagne de révision du PLUiH concernant la zone UGm1.**
**Pour cela une notice et un registre des observations du public seront mis à disposition du public pour les personnes qui le souhaitent à la mairie à partir du 01/09/2021.**

# Tribune libre

**Droit de réponse de la direction de la résidence Les Cyclamens suite aux propos erronés de Mme Fleury lors du Conseil municipal du 8 mars 2021**

A la suite des propos erronés tenues par Mme Fleury lors du Conseil municipal du 8 mars 2021 et tels que rapportés dans le Bulletin d'information municipal de mai 2021 (n°415), la direction de la résidence Les Cyclamens tient à démentir fermement tout licenciement et à dire qu'à aucun moment le nombre de lits libres avancé par Mme Fleury ne reflète la réalité. Si deux membres du personnel ont effectivement démissionné au cours de ces dernières semaines, les raisons invoquées, sans lien avec les conditions de travail, leur sont strictement personnelles.

L'un de ces deux employés est d'ailleurs revenu travailler en CDI au sein de la résidence depuis le 17 mai. En outre, la direction s'offusque que Mme Fleury puisse qualifier de « déplorables » les prestations portées au sein de la résidence par des équipes qui sont depuis plus d'un an en première ligne face à l'épidémie. Au cours de ces derniers mois, elles ont effectué un travail formidable pour continuer de prendre soin de nos aînés et veiller à leur bien-être malgré les contraintes liées aux mesures prises pour endiguer les vagues épidémiques. Nous souhaitons saluer encore une fois leur professionnalisme et souligner leur efficacité pour mener la campagne de vaccination ces derniers mois. Celle-ci achevée, nous sommes heureux de pouvoir enfin permettre aux résidents et à leurs proches de retrouver, dans le respect des consignes sanitaires, un « retour à la vie normale » attendu par tous.

**Tressy VANON**
**Directrice**

**Résidence Les Cyclamens**

554 rue de la Treille – 01630 Challex
Tél : 04 50 56 46 50 - Fax : 04 50 56 48 36

**www.cyclamenschallex.com**

## Carnet

Emeline POTHIN et Florian ROBBE mariés à Challex le 23 août 2021

Madame Claude HABERLI née à Challex le 7 octobre 1946, décédée à Lyon 5ème le 21 juin 2021

Monsieur Louis ESTIER né à Genève (Suisse) le 13 septembre 1937, décédé à Challex le 26 juin 2021

Monsieur Marcel PERROUX né à Challex le 5 septembre 1931, décédé à Challex le 29 juin 2021

Monsieur Alan BARKER né à Leeds (Royaume-Uni) le 24 novembre 1937, décédé à Saint Julien-en-Genevois (Haute-Savoie) le 3 juillet 2021

Mme Irène RUDAZ veuve BIELSER née à Vex (Suisse) le 5 avril 1924, décédée à La Plaine (Suisse) le 8 juillet 2021

Mme Yvonne LEFRANCOIS veuve MANPEL de PALANQUES née à Morsalines (Manche) le 4 mars 1942, décédée à Cherbourg-en-Cotentin (Manche) le 20 juillet 2021

Mme Suzanne PUFFET née à Buizingen (Belgique) le 15 décembre 1922, décédée à Challex le 20 juillet 2021

Mme Paulette BOUVIER veuve MACHARD, née à Farges (Ain) le 17 décembre 1925, décédée à Challex le 25 juillet 2021

Mme Danielle BILGER veuve CHAPUIS née à Bourg-en-Bresse (Ain) le 14 février 1936, décédée à Challex le 3 août 2021

## Hommage

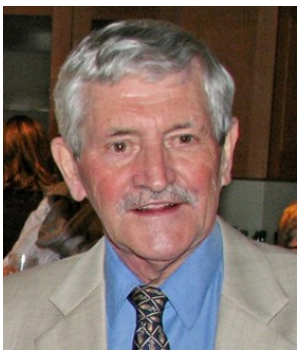

**Alan BARKER,**
fier d'être devenu français

Alan Barker est né le 24 novembre 1937 à Leeds, dans le Yorkshire (Nord-Est de l'Angleterre). Marié à Ann Loreen en 1961, il est père de deux enfants, Andrew et Jane et grand père de quatre petits-enfants. Après une carrière de comptable dans le Nord de l'Angleterre puis dans le Kent, il prend sa retraite en 2002, année où le couple s'installe définitivement à Challex, route de La Plaine.
Le couple envisageait une retraite dans le Sud et découvre Challex en 2001 grâce à leur fils Andrew qui y vit pendant quatorze ans avec son épouse Mairead. Leurs enfants Sarah et Sean fréquentent l'école du village.
Tous sont parfaitement intégrés par le biais de l'école et des associations, une bonne raison de s'installer à Challex.
Alan qui aime la nature trouve à Challex le cadre verdoyant et fleuri qui lui convient. Ancien footballeur, il encourage son fils qui encadre les jeunes joueurs, joue au sein de l'USC ainsi que Sean. Alan, l'âge venu, pratique le golf au sein du club de Saint Jean-de-Gonville mais si, plus tard, la maladie le contraint à cesser de jouer, il reste membre Sénior chargé des statistiques des concours.

Le couple obtient la nationalité française en 2017, décision dont Alan était très fier : belle leçon !

Il décède le 3 juillet des suites d'une longue maladie à l'hôpital de Saint Julien-en-Genevois entouré de sa famille. Ses obsèques ont été célébrées le 13 juillet au temple de Ferney-Voltaire. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et l'assurons de toute notre sympathie.

Georges Dallemagne

# Hommage

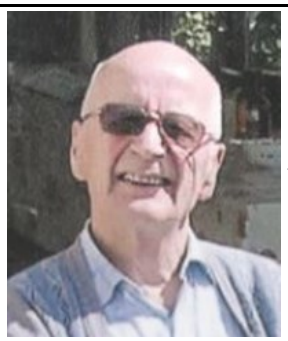

**Marcel PERROUX**

Marcel a été une personne publique très connue dans notre village, alors qu'il faisait partie du Conseil municipal, de 1977 à 1989, comme adjoint au maire pendant 3 mandats.
Formé au sein de la prestigieuse fanfare du 27 ° Bataillon de Chasseurs Alpins d'Annecy, il a aussi été longtemps actif (jusqu'en 1991) au sein de la Lyre Challaisienne, où il jouait de la trompette, mais a également occupé la place de président, de 1975 à 1980.
Il s'y est particulièrement fait remarquer, notamment le jour où, lors du festival des Musiques du Pays de Gex de 1970 se déroulant à Challex, juché sur un tonneau, il a endossé le rôle de chef d'orchestre et dirigé le morceau d'ensemble que toutes les sociétés musicales participantes ont joué.
Plus sérieusement, on doit à Marcel la création de l'école de musique, pour laquelle il s'est beaucoup investi, afin que de nombreuses jeunes recrues puissent suivre une solide formation et rejoindre la société musicale. Fait remarquable : 3 "rescapés" sont toujours sur les rangs, après 40 ans !

Mais ce qui a rendu Marcel le plus fier, c'est l'achat des premiers costumes pour les musiciens, taillés sur mesure. Lors de la première sortie en uniforme, avec casquette, Marcel s'était exclamé : "C'est l'un des plus beaux jours de ma vie !".

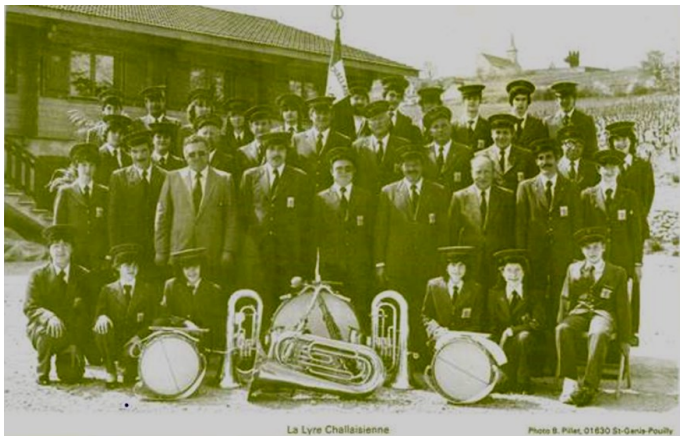


Depuis le bas, 3ème personne en partant de la gauche au 3ème rang

Et si la musique a apporté beaucoup de joie à Marcel, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous l'écoutions chanter, dès que l'occasion se présentait ; aux repas de Sainte Cécile, aux sorties des Classes, pendant les voyages organisés, etc… Désormais, nous n'entendrons plus le refrain de "Pampero", longeant le rio, vers le rancho son domaine, ni le "Rossignol de mes amours" qui s'en est allé.
La Lyre Challaisienne présente à sa femme Narcisse, à ses enfants et sa famille, ses sincères condoléances.

Pour la Lyre, Sandrine Baeriswyl

Amies et Amis Challaisiens,

C'est avec une émotion toute particulière que nous avons appris le décès de notre ami Marcel Perroux.
Joueur de Challex durant de nombreuses années et ce jusqu'à l'âge de 34 ans, où une fracture de la clavicule lui fera définitivement arrêter la pratique du football, et se consacrer à sa passion première, la musique.
Ses collègues et coéquipiers se souviendront d'un excellent ailier, très rapide, avec un super pied gauche…
L'ensemble des membres de l'USC, comité, encadrement, éducateurs et joueurs s'unissent pour adresser les plus sincères condoléances à l'ensemble de sa famille,
sa femme Narcisse,
ses enfants Claude, Denis et Philippe,
petits enfants et arrières petits-enfants.

Union Sportive de Challex

Rang du haut, tout à droite avec la mèche rebelle

# CCAS

Notre centenaire honorée !
Le CCAS de la commune vient de vivre un moment particulier et rare en mettant à l'honneur Madame Blazer qui a fêté ses 100 ans ce mois de juillet.
Ce fut l'occasion de réunir famille et amis, ainsi que quelques membres du CCAS pour un après-midi bien agréable autour d'un gâteau et arrosé comme il se doit de champagne !
Des fleurs, des sourires et un discours de Madame Lydie Delahaye très émouvant qui a résumé la vie de Madame Blazer, ont contribué à la réussite de cette petite fête emprunte de beaucoup d'émotion et de tendresse.
Le CCAS renouvelle tous ses vœux à Madame Blazer et lui souhaite encore un très bon anniversaire.

********

Pensées émues pour Lucie Ferrolliet et Marcel Perroux, récemment disparus et que le CCAS devait honorer.

## Marie Blazer : 100 ans

Nous sommes extrêmement touchés et honorés de venir célébrer la centenaire que vous êtes devenue et nous remercions Mireille de nous avoir conviés à un événement aussi exceptionnel.

Mémé,

Il y a bientôt 45 ans que nous avons fait votre connaissance quand nous nous sommes installés en face de votre ferme alors en pleine activité. Et nos enfants vous ont tout naturellement appelé « Mémé », un prénom que nous avons adopté et par lequel nous continuons à vous appeler depuis. C'est assise à votre table que je vous écoutais raconter vos souvenirs d'enfance et de jeunesse dans votre Bas-Bugey natal, me décrivant ses paysages ruraux, les travaux au fil des saisons, vos rencontres avec le voisinage, vos sorties dans les bals champêtres sous la surveillance de votre frère Gaby. C'est là-bas, dans la maison voisine que vous alliez rencontrer Antoine, l'homme de votre vie.

A travers ces souvenirs que vous m'avez contés, je mesure le temps parcouru et le modèle de vie que vous êtes pour moi. Ce respect et ce raffinement des gestes du quotidien, le rituel immuable de la lessive du lundi matin, le linge qui battait au vent sur l'étendage en vue du repassage l'après-midi, la maison éblouissante de propreté, où rien n'était laissé au hasard, la tasse sur sa sous-tasse, la nouvelle blouse fleurie que vous portiez l'après-midi, signe que le gros du travail avait été accompli. Je vous entends encore me dire de votre voix chantante « vous m'excuserez, je ne suis pas coiffée » ou « la prochaine fois que vous viendrez avertissez moi, je ferai une tarte ».

Vous preniez le temps d'accomplir avec attention chacun de vos gestes, même les plus simples. Vous pratiquiez à merveille l'art de retourner les cols de chemise usagés. Ainsi, c'est à travers vous que j'ai pu apprécier ce travail des femmes de la campagne qu'on allait enfin appeler agricultrices, ce travail de deux journées en une, au foyer et au dehors, difficile à mesurer, accompli par vos mains, pour le bien-être de la maisonnée et de tous ceux qui frappaient à la porte.

Mémé, aujourd'hui c'est une grande dame au regard pétillant que je salue. Vous avez traversé le temps et vous êtes adaptée avec élégance aux transformations radicales et effrénées de ce siècle. Vous êtes pour nous la mémoire d'un temps révolu. Nous nous réjouissons de continuer à partager encore longtemps ces belles histoires avec vous.

Texte écrit et lu par Lydie Delahaye

Azalée
Le plein d'activités pour les seniors
ATELIERS
ÉQUILIBRE
SÉNIORS
Améliorez votre équilibre
Restez en forme
Reprenez confiance en vous
Gardez votre autonomie
Adoptez une activité physique
N'ayez plus peur des chutes
et gardez l'équilibre
Rejoignez notre atelier
dans une ambiance conviviale
avec des animateurs spécialisés
et proche de chez vous
TOUS LES LUNDIS
> 14h30 - 16h
de septembre à juin
(hors vacances scolaires)
ST-JEAN-DE-GONVILLE
Salle Polyvalente
Cotisation annuelle inférieure à 20 €
INSCRIPTION
04 56 49 77 84
geriatrie.atelier.equilibre@ch-annecygenevois.fr
Avec le soutien de la
cnsa
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
AIN
le Département
PLAN SENIORS 01
Filières Gérontologiques
CH ANNECY GENEVOIS

PLATEFORME DE PRÉVENTION DE CHUTE DES SENIORS

***Ateliers Equilibre Séniors***
***Coordonnés par la Plateforme de Prévention des Chutes***

## Pourquoi prévenir la chute ?

Enquête CERC-INSEE

- 31% des plus de 60 ans ont des difficultés à marcher
- 1 personne/3 chute à partir de 65 ans
- 1 personne /2 à partir de 80 ans
- 2 ème cause de mortalité chez les seniors après les accidents cardio-vasculaires
- 9500 décès/an, 10 à 15% de blessures traumatiques graves
- Une chute chez la personne âgée entraîne dans 40% des cas une entrée en institution

La personne âgée peut ressentir une sensation de tanguer, d'instabilité, une peur de chuter et de ce fait va réduire ses activités, ses déplacements avec une perte de la force musculaire et donc une majoration du risque de chuter.

**La chute, véritable marqueur de la fragilité sous-jacente, peut marquer un tournant dans l'évolution de santé de la personne âgée avec un risque de perte d'autonomie**

## La plateforme de Prévention des chutes (PPC) ?

La plateforme de Prévention des chutes a été créée en 2014 grâce à des fonds FIR de l'ARS, elle est issue du groupe de travail des filières gérontologiques FG01-FG24.
Elle est portée par le Centre Hospitalier Annecy Genevois et soutenue financièrement pour votre territoire par le Département de l'AIN via la CNSA depuis 2019.

En fonction du niveau de score de risque de chute, la PPC propose différentes actions aussi bien collectives qu'individuelles.
Par ces liens étroits avec le sanitaire, le social, les réseaux de santé, les communes, la PPC est en capacité d'orienter vers les ressources adéquates du territoire pour une prise en charge optimale des troubles de l'équilibre et de la marche.

1

# Vie associative

## Association jeunes, loisirs et culture

L' **A**ssociation **J**eunes, **L**oisirs et **C**ulture de Challex annonce la continuité des cours de

# Yogalates

**à partir du 6 septembre 2021,**
**chaque lundi de 8h45 à 10h à la Challaisienne**

**Le Yogalates** s'exerce en **harmonie** entre le **YOGA** et le **PILATES**

Ces cours raffermissent votre corps en douceur et en profondeur, détendent votre dos et améliorent votre posture. Moyennant des étirements en harmonie avec votre respiration, votre souplesse, votre force musculaire, votre équilibre et votre santé seront améliorés. Chaque cours se termine par une relaxation profonde. Les cours s'adressent à tout âge et à tous les niveaux et peuvent être suivis aussi en étant assis.

*Vous êtes cordialement invités à un cours d'essai gratuit sans aucune obligation de poursuivre dans ce groupe convivial et sympathique!*

Pour tout renseignement sur les cours à Challex, Péron et Farges, veuillez contacter Britta Dezillie Prof C-IAYT et Thérapeute de massage

Tél: **04 50 56 38 12** (merci de laisser un message) ou
**britta.dezillie@gmail.com**
**http://ajlc-challex.e-monsite.com**
**ou www.pikorua.org**

## Atelier dessin et peinture

Pour la rentrée 2021, les cours auront lieu les jeudis à la maison des sociétés de Challex.

9h30 - 11h30 aquarelle pas à pas adultes - 450€
17h - .....enfants de 5 à 7 ans - 296€
18h - .....enfants de 8 à 11 ans -296€
19h - 20h30 - .....ados 12 ans + ..... - 368€

Pour vos questions et l'inscription contactez Ludmila Beyer au 06 16 06 33 99 ou **lubeyer@yahoo.fr**

# Vie associative

## Association jeunes, loisirs et culture

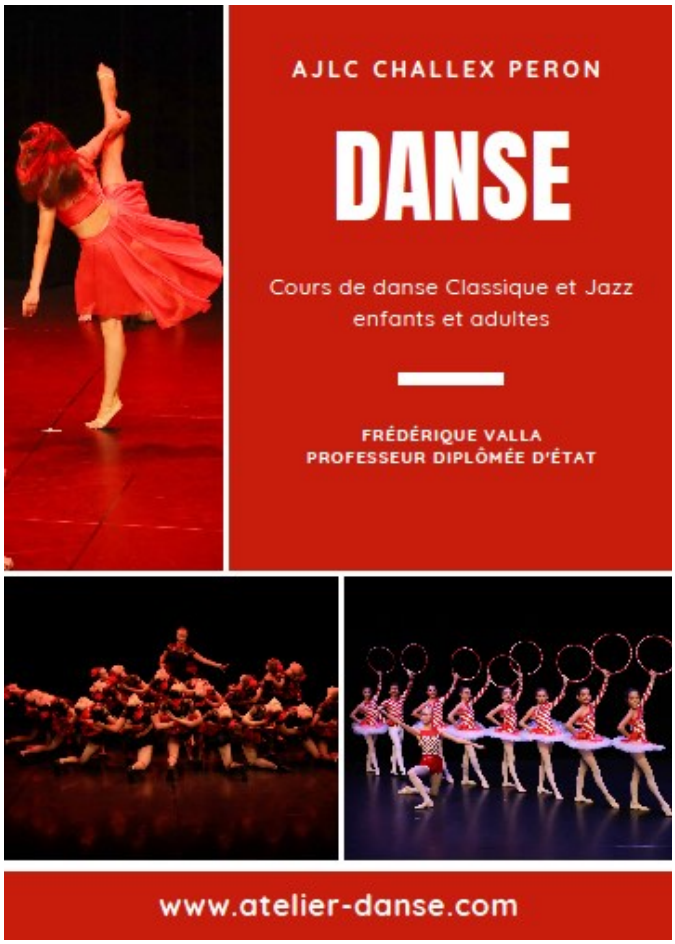


## Bibliothèque municipale

Les vacances se terminent et la bibliothèque rouvrira ses portes **dès mercredi 8 septembre.** C'est une « nouvelle » équipe qui vous accueillera le mercredi et le vendredi de 16h00 à 19h00.
L'Assemblée générale de l'association s'est tenue le 15 juin dernier à la salle Jean-Antoine Lépine. Suite à la démission de Mme Paillard, présidente, Mme Martinelli, secrétaire et Mme Boucher, trésorière, un nouveau bureau s'est constitué afin d'assurer la continuité des prestations de la bibliothèque. Mme Cuzin, membre de l'association a également démissionné.
Pour rappel, la bibliothèque compte un peu plus de 330 lecteurs actifs, dont les 3/4 sont des enfants et accueille toutes les classes de l'école une fois par mois. C'est avec un pincement au cœur que nous voyons ces 4 membres quitter l'association, elles ont toutes œuvré durant de nombreuses années au sein de la bibliothèque et ont participé activement à son évolution et à sa reconnaissance au sein du village.

*Mmes Boucher, Paillard, Martinelli et Cuzin*

Nous leur souhaitons de belles aventures dans leurs nouvelles activités et espérons les revoir de temps en temps - et même plus - à la bibliothèque.

Le bureau actuel est formé de :
Présidente : Elvine Delaunoy
Vice-présidente : Laurence Miserez
Trésorière : Marie Peyron
Secrétaire : Noémie Thieblemont
Qui sont bien sûr secondées par un pool actif de bénévoles, nouvelles et anciennes.
Nous ne manquerons pas de vous les présenter visuellement lors d'un prochain numéro du Petit Challaisien.

En attendant la rentrée littéraire, voici les nouvelles acquisitions que vous pourrez découvrir dans nos rayonnages dès le 8 septembre :

*Romans*
« Le Bureau des affaires occultes » - Eric Fouassier.
« Le Baiser des Crazy Mountains » - Keith Mac Cafferty.
« Tant qu'il reste des îles » - Martin Dumont.
« Rue du rendez-vous » - Solène Bakowski.
« Apeirogon » - Colum Mc Cann.

*Romans policiers*
« Sous protection »,-Viveca Sten.

*Album jeunesse*
« Lulu et la Grande Guerre » - Fabian Grégoire.

*Albums enfants*
« Notre boucle d'or » - Adrien Albert.
« La Petite bûche » - Michaël Escoffier, Kris Di Giacomo.
« Le Lapin noir » - Philippa Leathers.

# Vie associative

## Groupe histoire locale

**Groupe histoire locale**
**Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37**
**groupehistoire.cha@orange.fr**
*Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser.*

**LE GROUPE HISTOIRE ET VOUS :**
***Rejoignez le groupe histoire - Faites nous part de vos découvertes,***
***Recherchons photos de l'ancienne salle des fêtes* (en face de la mairie) avant son extension.**

**Chronique d'Arnold Uijttewaal :**
***L'origine des noms de lieux de notre village***

**Confignon et Montbrison**

Après avoir décrit le **Château de Mucelle** (PC/janvier 2021), **le château de la Corbière** (PC /avril) et le **château de Challex** (PC /juillet), il faut, pour être complet, présenter la **Maison forte de Confignon**.

Cette maison-tour est mentionnée pour la première fois en 1291. Elle est alors détenue par la famille de **La Corbière**. En 1371, la famille de **Confignon,** héritière des de La Corbière, donne son nom à la maison-forte. Aujourd'hui elle appartient à un particulier (pour plus de détails lisez dans **www.challex.fr** sous le chapitre « Le Village »). En 1840, le Conseil municipal acquiert un terrain au lieu-dit **Confignon** pour y construire une mairie - école pour les garçons (actuellement la Mairie).

La **rue de Confignon** est une rue très fréquentée, qui relie la rue de la Treille à la place de la Mairie. La **maison-forte de Confignon** se situe **ruelle de Montbrison** (un passage étroit et raide qui relie les deux mêmes rues).
**Confignon** est surtout connu comme village voisin de Bernex (canton de Genève). Les de Confignon (seigneur de Confignon) étaient vidomnes (titre d'une ancienne dignité dans la région de Genève et de la Savoie) de l'évêque de Genève au XII$^{ème}$ et XIII$^{ème}$ siècle. Cette famille s'est éteinte au XVI$^{ème}$ siècle.

**Confignon** vient du latin **confinium**, devenu en ancien français **confin**, ce qui veut dire « situation limitrophe, extrémité de territoire, limite, fin d´une propriété ».
**Montbrison** est une ville de la Loire (42) et Montbrison-sur-Lez est une commune de la Drôme (26). La plus ancienne mention écrite de Montbrison, **"Monsbriso"** date du IX$^{ème}$ siècle, mais son origine est incertaine. Pour l'historien La Mure (XVII$^{ème}$ siècle), il viendrait d'une déesse des songes et du sommeil, une certaine **Briso**, qui aurait eu son sanctuaire sur ce mont dans la Loire. Il semble cependant plus probable qu'il renvoie au souvenir d'un propriétaire terrien de l'époque gallo-romaine, qui y aurait développé son domaine. Enfin troisième possibilité : le nom proviendrait de la colline en basalte, vestige d'un ancien volcan : **Mont-bresou** (pour signifier une montagne en morceaux). Un lien de ces deux « Montbrison » ou d'une **famille « de Montbrison »** avec Challex et/ ou avec la maison-forte de Confignon n'a pas pu être trouvé. Pourtant le nom Montbrison figure déjà dans le cadastre de Challex de 1847. Pourquoi trouve-t-on ce nom à Challex ? Mystère : (l'enquête est ouverte !)

**Arnold Uijttewaal**

## La Grappe

La Grappe communique: L'Assemblée générale de La Grappe aura lieu le vendredi 24 septembre 2021, à 20 h00 à la Maison des Sociétés de Challex. Toute personne intéressée à rejoindre l'association est la bienvenue.

## Association Gymnastique de Challex

Rentrée des cours de la saison 2021-2022

L'Association de Gymnastique de Challex vous propose une année de plus des cours de sport variés et accessibles à tout public. Nos cours sont variés et dans une ambiance familiale. Cardio Hiit, Gym cardio, Gym senior, zumba, zumba step, zumba kids pour les enfants de 6 ans à 11 ans, renforcement musculaire, DO-In et Pilates.
Partagez avec nous des séances de sport remplies de bonne humeur !!

**La rentrée des cours aura lieu le mercredi 2 septembre 2021 dans la salle La Challaisienne en face de la Mairie.**

**Lundis**

17h00-18h00 **PILATES avec Elodie**
18h00-18h00 **CARDIO HIIT avec Marjorie**
18h30-19h30 **ZUMBA avec Marjorie**
19h30-20H30 **GYM CARDIO avec Marjorie**

**Mercredis**

9h00-10h00 **GYM DOUCE**
10h00-11h00 **RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
11h00-12h00 **ZUMBA KIDS 6 à 11 ans avec Marjorie**
18h00-19h00 **ZUMBA STEP**
19h00-20h00 **GYM CARDIO**
20h00-21h00 **DO-In avec Xavier**

**Vendredis**

9h00-10h00 **GYM DOUCE avec Marjorie**
10h00-11h00 **GYM CARDIO avec Marjorie**

**Inscriptions**

Les inscriptions pour la saison 2021/2022 ont eu lieu fin juin-début juillet. Mais vous pourrez vous inscrire avant chaque cours sur les 2 premières semaines de septembre auprès d'un membre de la gym. Certains cours sont presque pleins.

Attention : pour certains cours les places sont limitées ! Ne soyez pas en retard !

**Comment vous inscrire?**

1. Téléchargez et imprimez le bulletin d'inscription disponible sur notre site web **https://sites.google.com/siteagvchallexgym**, rubrique « Inscriptions ».

2. Remplissez le bulletin avec vos informations. Datez et signez.

3. Ramenez votre bulletin le jour des inscriptions avec le règlement en fonction des cours choisis (paiement possible par chèque ou en espèces). Si vous payez par chèque, l'ordre à indiquer est "AGC Challex".

Des bulletins d'inscription en papier seront disponibles sur place si vous n'avez pas pu l'imprimer.

**L'inscription à un de nos cours comprend l'obtention d'une couverture accident de base. La souscription à une garantie accident étendue (garantie IA Sport+ de MAIF) est possible également. Retrouvez les détails concernant les assurances sur notre site web, rubrique "Inscriptions".**

Pour tout renseignement complémentaire (les informations sur notre association, les cours proposés, les horaires, les tarifs, assurances, etc.) visitez notre site web, suivez nous sur Facebook ou contactez-nous par mail: **gym.challex@gmail.com**

L'Association de Gym de Challex vous souhaite une belle rentrée et espère vous voir nombreuses et nombreux aux cours !

# Vie associative

## Poivre & Sel

Enfin un mardi de soleil qui nous a permis une rencontre estivale ! Nous nous sommes retrouvés le mardi 10 août aux Granges à Malval, Dardagny, pour un pique-nique bien garni à l'ombre des grands arbres et dans une belle ambiance décontractée.

Espérons que le soleil accompagnera également notre **sortie annuelle** du **mardi 14 septembre** qui nous emmènera dans le Jura.
Avec les cars GAL, nous partirons de la Mairie de Challex, en direction **du Saut du Doubs,** avec une **croisière-repas** sur le **Lac des Brenets,** puis une visite de la « **République du Saugeais** » pour découvrir l'originalité de cette République et les spécialités franc-comtoises fumées dans le « tuyé ».
Retour en fin d'après-midi.

Comme chaque année, **nous invitons les personnes intéressées non-membres à nous rejoindre** pour cette journée, moyennant une participation de 100.- €.
Vous voudrez bien vous inscrire auprès de Claudine Bosteels (tél. 04.50.56.33.86 ou **claudine.bosteels@gmail.com**) qui vous donnera toutes les précisions nécessaires.
**Dernier délai pour les inscriptions : samedi 4 septembre.**
Dans l'attente de cette prochaine rencontre, nous vous souhaitons de passer une belle fin d'été et espérons que vous répondrez nombreux à notre proposition d'évasion.

Pour le CA de Poivre & Sel : Eliane Dallemagne

## La Campanella

Chic, on va répéter !

Notre groupe vocal reprendra ses activités, sous la direction de notre cheffe Hélène Kern, le mercredi 8 septembre prochain à 19h45 à la salle paroissiale Saint-Maurice. Ce sera le moment de nous rejoindre pour étudier ensemble le programme des concerts de Noël des samedi 18 et dimanche 19 décembre que nous donnerons à Challex à l'église ou à la salle Jean-Antoine Lépine, selon l'évolution de la pandémie. Le pass sanitaire sera, quoiqu'il en soit, indispensable pour tous les choristes.

Si vous souhaitez démarrer ou reprendre le chant choral, si vous aimez l'idée de chanter collectivement dans un ensemble vocal interprétant des œuvres classiques, des chants sacrés, des chants traditionnels ou des chansons contemporaines, si vous nous avez écoutés et que vous êtes tentés, n'hésitez pas ! Vous serez bien accueillis. Nous aimerions particulièrement des renforts pour les pupitres des ténors et des basses. Qu'on se le dise !

Fin juin, nous avons lancé les inscriptions pour un deuxième week-end chantant que nous organiserons à Challex les 20 et 21 novembre. L'édition de 2019 avait été un succès avec des retours enthousiastes de la part des participants comme des intervenants. Cette année, nous aurons la chance d'avoir deux chefs de chœur québecois expérimentés et appréciés. Toutes les informations sont détaillées sur notre site internet.
Ce week-end chantant est une opportunité qui se présente à deux pas de chez vous et qui n'existe pas à des kilomètres à la ronde. Ne tardez pas à vous renseigner, le nombre de places étant limité.

Bien cordialement,

La Campanella

www.lacampanella.fr

## Les Petites Scènes

Cette année encore, le Corona a contrarié nos projets et l'association Les Petites Scènes a dû renoncer à son spectacle annuel avec ses élèves. Afin de finir l'année sur une belle note, nous avons investi les jardins et organisé des spectacles en extérieur : Alice au pays des merveilles pour les plus jeunes, matchs d'impro pour les ados.

Certains élèves ont même pu découvrir la réalité des tournages en passant devant la caméra et sont devenus les stars de notre court métrage : La guerre des boutons.

Vous pouvez le visionner en suivant ce lien :
**https://youtu.be/Xy3CoLrtYIg**
Plein d'autres projets s'annoncent pour l'année 2021-2022 !

## ASSociation YOGA CHALLEX

Bien-être, santé et plaisir par le Yoga !

Vous avez envie de prendre soin de vous, de vous ressourcer, de vous détendre en cette période si particulière, nous vous proposons des cours de Yoga adaptés à vos besoins pour tous de 7 à 77 ans. Ces cours sont dispensés en présentiel (6 personnes maximum), via Zoom ou encore possibilité de pratiquer en cours privé. Ils se tiennent dans un studio chaleureux en respectant les gestes barrière et les mesures sanitaires.

Retrouvez-nous dès le début des cours :
**lundi 6 septembre 2021**.
Vous trouverez toutes les informations et inscriptions sur notre site Internet :

**www.asso-yoga-challex.fr**
E-mail : **asso.yoga.challex@gmail.com**
Tel : **06.46.27.89.25**

**ARCABAS,**
le peintre isérois à l'œuvre figurative puisée à la source biblique

De retour après une interruption d'un mois du Petit Challaisien, j'espère que vous avez passé un bel été à Challex ou sous d'autres latitudes (sans trop prendre l'avion, merci pour notre planète commune !) et que vous êtes toutes et tous vacciné(e)s contre le coronavirus incontrôlable pour nous débarrasser définitivement de ce satané virus…

Ce mois-ci, je vais vous parler d'un grand monsieur assez peu connu qui a pourtant créé de nombreux tableaux dans notre région. Il s'agit de Jean-Marie Pirot, alias Arcabas né en Moselle, à Trémery, le 26 décembre 1926 ; il nous a quittés à Saint Pierre-de-Chartreuse - son lieu de résidence - en Isère dans sa 92ème année, après une vie artistique bien remplie. C'était une figure de l'art sacré français dans notre pays et aussi en Europe : on peut voir ses œuvres dans des églises ou bâtiments publics en Suisse (Collex-Bossy, église Saint Clément), en Italie, au Vatican, à Bruxelles, en Equateur, mais aussi évidemment en France : Saint-Hugues-de-Chartreuse, Fourvière à Lyon, à L'Alpe d'Huez, en Isère, à Meythet, à Saint-Malo, Rennes, Chambéry, Saint Michel-de-Maurienne…

Jean-Marie Pirot, Mosellan de naissance, est incorporé de force dans l'armée allemande à 17 ans. Il rentre aux Beaux-arts de Paris juste après la guerre. Diplôme en poche, il se tourne vers l'enseignement et devient professeur à l'Ecole des arts décoratifs de Grenoble en 1950. Marié et père de 2 enfants, il reste presque 20 ans à Grenoble et choisit le pseudonyme d'Arcabas en 1968 inspiré de 2 graffitis d'étudiants « Arc-en-ciel » et « A bas Malraux ». En 1969 il s'envole pour le Canada comme professeur invité à l'Université d'Ottawa avant de fonder en 1977 un atelier d'arts plastiques à Grenoble.

Dès 1952, une rencontre décisive va orienter sa vie d'artiste. Attiré par l'ample volume de l'église de Saint Hugues-de-Chartreuse en Isère, il sympathise avec le curé, prêtre ouvrier. J-M Pirot lui propose de décorer gratuitement son église avec l'accord du maire de la localité. A 25 ans, il se lance dans ce vaste chantier. Il peint une fresque de 144 m² de toile de jute. Dans la nef, il dessine des scènes de la vie terrestre et une partie de pétanque chère à son ami curé.

A Saint Hugues-de-Chartreuse (église devenue un musée départemental en 1984), l'artiste crée aussi des vitraux, plus tard, du mobilier, un couronnement de peinture. Maîtrisant de nombreuses techniques, l'acrylique, la fresque, la mosaïque, le vitrail, le design de mobilier liturgique, Arcabas a réalisé des décors de scène et des costumes de 1961 à 1972 pour la Comédie des Alpes puis l'Opéra du Centre national des Arts du Canada.

Arcabas lisait la Bible tous les jours. Il en conservait 5 éditions différentes dans son atelier et « il prenait soin, à chaque nouveau thème abordé, de se reporter modestement et attentivement aux Ecritures » témoigne son ami François Boespflug, dominicain, spécialiste d'iconographie chrétienne. Sa belle palette, son usage de la feuille d'or pour marquer une auréole se voulait à l'image de sa foi en un Dieu rayonnant.

Allez donc cet automne à l'église de Saint-Hugues-de-Chartreuse pour être fasciné(e) par cette œuvre complète, foisonnante et magnifique.

Sur ce, belle rentrée à toutes et à tous, enfants comme adultes.

Denis Raquin, membre du Comité de lecture du Petit Challaisien

La résurrection, Église de Meythet

# Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18 heures**. Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications, en fonction des événements et du ministère.

| Messes de septembre | | | Cultes de septembre | | |
|---|---|---|---|---|---|
| vendredi 3 | Challex<br>messe aux Cyclamens | 15h00 | | | |
| samedi 4 | Thoiry | 18h00 | | | |
| dimanche 5 | Saint Jean-de-Gonville | 10h00 | dimanche 5 | Ferney-Voltaire (kermesse) | 10h00 |
| samedi 11 | Thoiry | 18h00 | | | |
| dimanche 12 | Péron | 10h00 | dimanche 12 | Ferney-Voltaire | 10h00 |
| vendredi 17 | Challex<br>messe aux Cyclamens | 15h00 | | | |
| samedi 18 | Thoiry | 18h00 | | | |
| dimanche 19 | Farges | 10h00 | dimanche 19 | Divonne | 10h00 |
| samedi 25 | Thoiry | 18h00 | | | |
| | | | dimanche 26 | Ferney-Voltaire | 10h00 |
| samedi 2 octobre | Thoiry | 18h00 | | | |

Pour tous renseignements complémentaires concernant les messes, vous pouvez vous adresser au père Pierre-Yves Monnoyeur au 04 50 41 20 86 ou 06 86 43 19 44 ou par mail : **pierreyves.monnoyeur@gmail.com**

# Agenda challaisien

**Depuis le 9 août, le pass sanitaire est obligatoire dans les établissements recevant du public de la commune.**
**Les manifestations dans ces lieux, ainsi que sur l'espace public, doivent faire l'objet de contrôles par les organisateurs.**
**Pour plus de détails sur le pass sanitaire : Challex.fr/pass**
**L'agenda est donc publié à titre indicatif et sous réserve de l'évolution des règles liées au contexte sanitaire.**
**Merci de vérifier les évènements auprès des associations ou de la Mairie.**

| Nom de l'association | Jour et date | Lieu | Heure | Manifestation Evènement |
|---|---|---|---|---|
| **Septembre** | | | | |
| La municipalité | lundi 6 | Salle Jean-Antoine Lépine | 19h | Conseil municipal |
| La Pétanque | samedi 18 | Le boulodrome | 14h00 | Concours inter-membres |
| Association d'Animation Paroissiale | dimanche 19 | Parvis de l'église | Dès le matin | Fête de la Saint Maurice |
| Sou des Ecoles | mardi 21 | Salle Jean-Antoine Lépine | 20h00 | Assemblée Générale |
| La Grappe | vendredi 24 | Maison Des Sociétés | 20h00 | Assemblée Générale |